

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.48 Vœu relatif aux points écoles

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que depuis la rentrée de septembre de nombreux points écoles ne sont pas pourvus et que le service en charge des recrutements ne trouve pas de candidats ;

Considérant qu'actuellement aucun système ludique n'est disponible auprès de la Voirie comme cela se voit pourtant dans de très nombreuses communes de province ;

Considérant que le Maire du 15^e a alerté l'adjointe à la Maire de Paris chargé de la Prévention et de la Sécurité par courrier dès le 18 septembre sur le nombre important de points non pourvus ;

Considérant que le Maire du 15^e a écrit au directeur de la DPSP pour lui faire part de son souhait de suppléer au manque de vacataires par des agents de la DPSP ;

Considérant qu'à ce jour 8 points écoles, dont certains particulièrement dangereux, ne sont toujours pas pourvus ;

Considérant les multiples alertes émanant des directeurs et des parents d'élèves de ces écoles ;

Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe les Républicains

Émettent le vœu à la Maire de Paris :

- D'affecter des agents de la DPSP en suppléance afin de pourvoir les points écoles non assurés en attendant les recrutements ;
- De réfléchir à la possibilité d'assurer la tenue de ces points par des parents d'élèves comme c'est le cas dans de très nombreuses communes de province.